

DECRET N° 2012-490 DU 10 DECEMBRE 2012

portant nomination de Monsieur **Stéphane M. H. TODOME** en qualité de Directeur Général de l'Office de Radiodiffusion et Télévision du Bénin.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 92-021 du 21 août 1992 relative à Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication modifiée et complétée par la loi n° 93-018 du 27 avril 1994 ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2012-357 du 12 octobre 2012 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2007-589 du 28 décembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère Délégué auprès du Président de la République, Chargé de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication ;
- Sur** proposition de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance extraordinaire du 02 novembre 2012.

DECRETE :

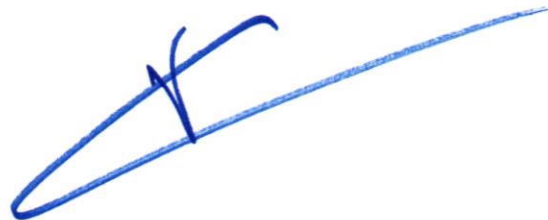
Article 1^{er} : Monsieur **Stéphane M. H. TODOME** est nommé Directeur Général de l'Office de Radiodiffusion et Télévision du Bénin.



Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 10 décembre 2012

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



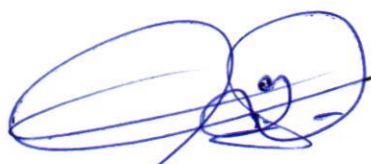
Dr Boni Y A Y I.-

Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques,
du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances



Jonas GBIAN

Le Ministre de la Communication et des
Technologies de l'Information et de la
Communication,



Max Barthélémy AHOUEKE

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HJC 2 PM/CCAGEPPDDDS 4 M CTIC 4 MEF 4 AUTRES
MINISTERES 24 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DGCST-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3
UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR -FDSP 02 JO .-

